

source, elle n'en demeureroit pas à de simples desirs de luy faire plaisir ny à des démonstrations stériles de sa tendresse paternelle, et que rien ne pourroit l'empescher de luy en donner des marques qui fissent honneur à Sa Sainteté mesme, et qui édifieroient toute l'Esglise. Votre Paternité sçait et aura reconnu en plusieurs occasions, mon attachement particulier pour le Saint-Siége, et mon extrême vénération pour le Pontife qui l'occupe aujourd'huy, et j'osé dire que si mes vœux et mes gémissements continuels avoient esté écoutez, et si mes péchés n'avoient rendu mes soins inutiles, il en auroit luy-mesme esté persuadé par les preuves les plus agréables qu'il en eût pu recevoir ; mais ma douleur est d'autant plus grande de voir toutes mes bonnes intentions frustrées de leur attente, que ce qui en assure le succès, semble si peu capable de pouvoir former dans le cœur tendre et zélé de Sa Sainteté, des obstacles au bonheur de toute la Chrétienté ; car, mon Très-Révérénd Père, pour ce qui regarde la Régale je ne puis assez admirer par quel artifice on a pu en faire une grande affaire à Sa Sainteté, puisqu'en trois ans de temps elle n'a produit au Roy la nomination de plus de deux petits canonicats ; en sorte qu'il n'y a pas ici un homme de bien qui puisse comprendre que Sa Sainteté ne prist pas plaisir à sacrifier un si petit intérêt au bien de l'Eglise, et aux grands et solides avantages qu'elle trouveroit de la satisfaction de Sa Majesté ; car Dieu me préserve de croire que Sa Sainteté ne puisse, sans péchés, dispenser d'un règlement si peu important comme Votre Paternité me l'insinue. A l'égard des évêques nommés auxquels sa Sainteté refuse des bulles, je puis protester à Votre Paternité que ce sont les meilleurs sujets du royaume, et pour leur piété et pour leur capacité. C'est, mon Très-Révérénd Père, ce que je puis répondre de plus précis et de plus certain sur ces deux points de la lettre de Votre Paternité. »

Innocent XI n'ayant pas accédé à la prière du confesseur, ce dernier ne se découragea pas ; il disait dans une autre missive :

« Pour ce qui est de ceux qui ont été nommés aux évêchés à qui Sa Sainteté refuse des bulles, il est certain qu'on ne pouvoit en aucune manière résoudre Sa Majesté à révoquer ces no-